

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 31 janvier 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1909

Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (DOB)

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMELOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) : Gilles VINCENT (TPM), Marion CLEMENT (TPM), Patrick MATHIEU (CD04), Céline HAYOT (CR), Jean-Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Guy PARRAT (CESER), Cécile CHERY (ADEME), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09
Quorum atteint

Considérant Que depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir le débat d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations financières sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Que le débat d'orientation budgétaire permet de faire un point sur l'état des finances de l'Agence, et sur les projets à venir sur le budget 2023 ;

Qu'il est présenté dans un premier temps le contexte national et les évolutions budgétaire 2023 de la loi de finances promulguée le 30 .12.2022.

Qu'ensuite, la Présidente de l'ARPE-ARB expose les orientations budgétaires 2023 ;

Que l'action de l'Agence pour 2023 continue à s'inscrire pleinement dans le contexte régional en matière de préservation de la biodiversité et de l'eau, marquée par :

- la nouvelle feuille de route de la Région Sud 100% climat positif. L'ensemble des actions 2023 de l'ARPE-ARB est intégré à cette feuille de route.
- La construction de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB). L'Agence appuiera la Région Sud dans le diagnostic, le plan d'actions et l'animation de la SRB.
- la mise en place du plan d'actions de l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau des Aquifères (AGORA) notamment avec la mobilisation face à la crise sécheresse. L'Agence contribuera au plan d'actions de l'Agora.
- La mise en œuvre du plan d'actions territorial de la Stratégie nationale des aires protégées 2030. L'Agence contribuera largement au programme d'actions.

Que l'activité 2023 de l'Agence devrait être marquée par :

- La création de l'EPCE « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement » par transformation du syndicat mixte prévue le 1er juillet 2023 et la mise en place de la nouvelle gouvernance,

- La mise en œuvre du programme d'actions 2023 construit dans la continuité de celui 2022 avec quelques évolutions. Ce programme d'actions prévisionnel 2023 a été co-construit avec référents techniques des membres actuels du syndicat mixte et des futurs membres de l'EPCE afin d'anticiper la nouvelle gouvernance.

Que les évolutions envisagées concernant les missions pour 2023 sont :

- Le renfort ponctuel de missions existantes :
 - la mission « Observatoire Régional de la Biodiversité » (travaux sur des observatoires territoriaux, indicateurs Eau/Biodiversité)
 - la mission « Zéro déchet Plastique » (ateliers territoriaux avec les collectivités membres)
 - la mission « Europe »
Cette mission permettra notamment à l'Agence de développer des projets qu'elle soit en portage ou non. Elle permettra de s'impliquer dans le Life Stratégie Nature et ainsi financer sur 2025-2034, 2 actions, l'une sur « Appui aux territoires dans des aménagements intégrant les enjeux biodiversité et eau » et l'autre sur « la formation des élus et l'offre de visites pour les acteurs de l'agriculture et les entreprises ».
- une nouvelle mission d'accompagnement sur les « Achats publics responsables »
- l'appui à la réalisation de la Stratégie Régionale de la Biodiversité
- une évolution sur la formation des acteurs et le Biodiv'tour intégrant la mise en place d'ateliers territoriaux pour les collectivités membres (Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée, Départements 04 et 84 et Grand Avignon, une réflexion sur la formation des élus sur l'eau

Que toujours dans cette volonté de bonne gestion, l'Agence souhaite poursuivre pour 2023 la mobilisation de son excédent afin de restaurer les équilibres de la section de fonctionnement et d'utiliser partiellement l'excédent d'investissement cumulé ;

Considérant Que pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé une augmentation d'environ 15 % par rapport au budget primitif 2022 essentiellement liée aux charges de personnel et aux reversements dans le cadre des projets européens et de coopération :

- Concernant les dépenses de fonctionnement général, l'agence est toujours dans une logique d'économie et de maîtrise de ses dépenses. Il est prévu qu'elles restent stables pour 2023 ;
- Concernant les dépenses directes des missions, 2023 sera une année marquée par des reversements importants à des organismes délégataires dans le cadre des programmes européens Life Habitats Calanques et FEDER PITEM BIODIV'ALP ;
- Concernant les charges de personnel, il est proposé une augmentation d'environ 10 % liée à une anticipation des évolutions de traitement et de la monétarisation des jours des Comptes Epargne Temps (CET) des agents. Face à une inflation encore soutenue en 2023, le point d'indice pourrait à nouveau subir une revalorisation, ce qui pourrait avoir un impact sur le budget 2023.

Considérant Que pour les recettes de fonctionnement, en lien avec les dépenses de fonctionnement, elles sont en légère augmentation d'environ 10 % en 2023 :

- Les cotisations statutaires des membres du Syndicat Mixte devraient rester stables en 2023. En fin d'année 2022, le Département des Bouches du Rhône a fait connaître son souhait de se retirer du syndicat mixte. En attendant la formalisation de son retrait, sa cotisation reste prévue.
- Les subventions restent stables en adéquation avec le programme d'actions 2023. En complément des cotisations statutaires, l'ensemble des actions du programme 2023 font appel aux subventions des financeurs principaux habituels que sont : la Région, l'OFB, l'Agence de l'eau, l'Etat, l'ADEME, les membres du Réseau Régional des Espaces Naturels, les mécènes.

Considérant Qu'il est à noter que l'ARBE-ARB percevra des subventions européennes et de coopération dans le cadre du solde du programme Life Habitats Calanques, du projet FEDER PITEM Biodiv'Alp, et du projet DUODIVERSITE ;

Considérant Que la section d'investissement est liée aux projets à venir pour des dépenses récurrentes comme la section de fonctionnement, elle est souvent dotée d'enveloppes budgétaires globales pour répondre aux besoins de l'agence ou des missions ;

Qu'il est prévu pour 2023 des dépenses d'investissement à hauteur de 250.000 € pour améliorer les outils et le cadre de travail. Il s'agira d'une part d'acquisition de matériel informatique et d'autre part de la rénovation des locaux en lien avec les services de la Région ;

Que l'ARPE-ARB n'a pas d'endettement et qu'elle n'a pas recours à l'emprunt pour financer son activité ;

Considérant Que concernant les dépenses de personnel, pour 2023, l'agence reste sensiblement sur les mêmes effectifs et qu'il est prévu 39 emplois ouverts ;

Considérant Que la majorité des emplois sont occupés par des titulaires : 16 emplois sur 39 sont occupés par des contractuels. Parmi ces emplois, 9 sont des contractuels sur des postes permanents recrutés du fait de l'absence de titulaires ou de l'expertise spécifique nécessaire à ces missions. 7 sont des contractuels sur des missions ponctuelles. L'Agence accompagne les contractuels positionnés sur des postes permanents dans une démarche d'intégration de la fonction publique territoriale ;

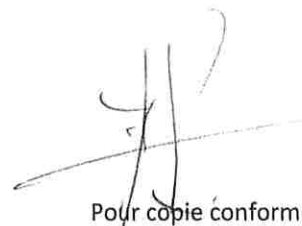
Que pour les dépenses de personnel 2023 et face à une inflation encore soutenue en 2023, le point d'indice pourrait à nouveau subir une revalorisation, ce qui pourrait avoir un fort impact sur le budget 2023 d'où la mobilisation de l'excédent pour des dépenses imprévues liées aux ressources humaines ;

Oùï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- de prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2023 à retenir pour l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 31 janvier 2023



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le



ID : 013-251301099-20230131-CS3101202310-DE